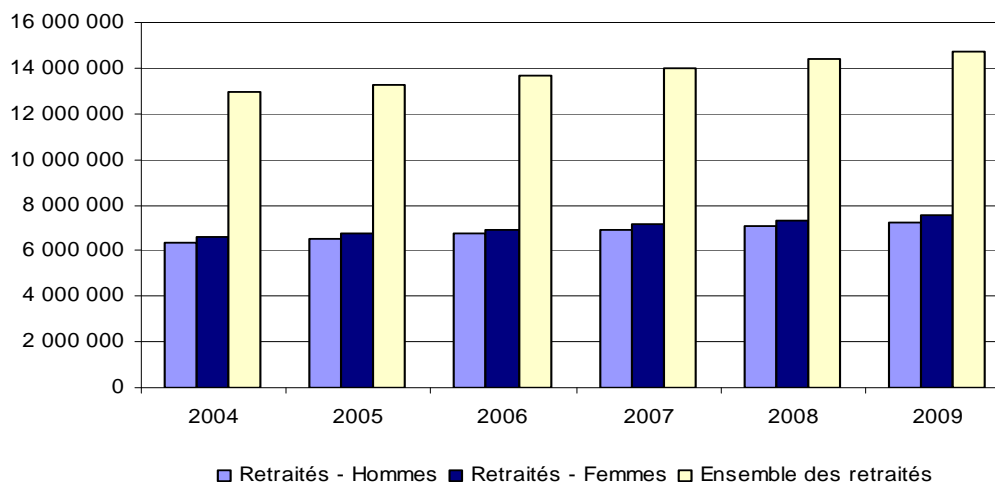


Indicateur n° 4 : Effectif total des retraités (tous régimes)

Evolution du nombre de retraités de droit direct au 31 décembre dans l'ensemble des régimes (base et complémentaire), de 2004 à 2009



Source : DREES, modèle ANCETRE, Enquête annuelle auprès des caisses de retraites 2004 à 2009, EIR 2004 et 2008.
 Champ : Bénéficiaires d'une pension de droit direct dans un régime de retraite de base ou complémentaire au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

Fin 2009, le nombre global de retraités de droit direct de l'ensemble des régimes obligatoires de Sécurité sociale français est de 14,7 millions (7,2 millions d'hommes et 7,5 millions de femmes). Il a augmenté de 2,3 % par rapport à fin 2008, soit un peu moins rapidement que l'année précédente (+ 2,8 %). Sur les quatre dernières années, cet effectif a augmenté à un rythme soutenu en raison notamment de l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby boom.

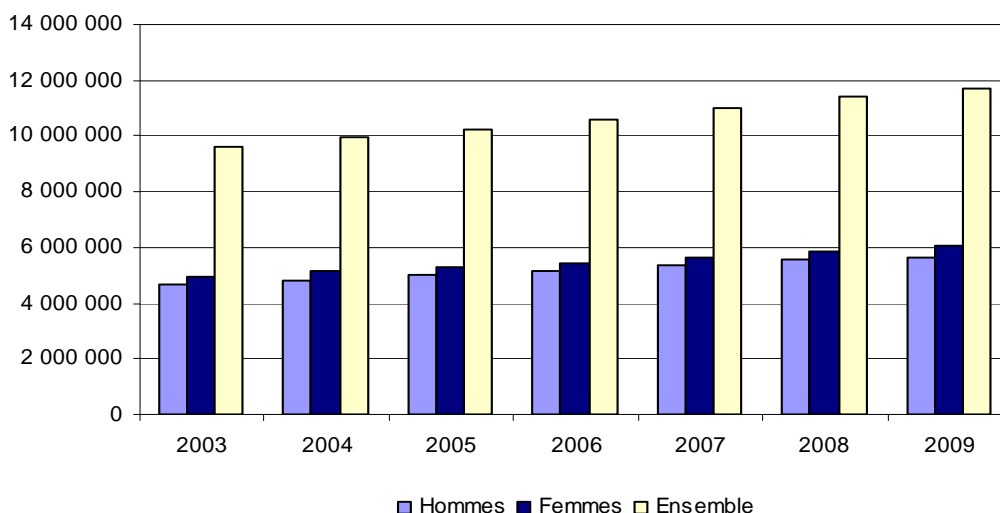
L'évolution du nombre de retraités diffère de celle du nombre de pensions versées par l'ensemble des régimes de retraite. En effet, un même individu peut recevoir une pension de plusieurs régimes - il est alors dit « polypensionné » -, et la somme des pensionnés des régimes est supérieure au nombre global des retraités couverts par ces régimes. Ainsi, le nombre de pensions versées par les régimes de retraite de base et complémentaires s'est élevée à 35,2 millions en 2009, en hausse de 2,5 % par rapport à 2008.

En moyenne, les retraités perçoivent, selon l'échantillon interrégimes des retraités (EIR), 1,4 pension au titre d'un régime de base, et 2,4 pensions si on inclut également les régimes complémentaires. La part des « polypensionnés » est moins importante parmi les femmes que parmi les hommes. Cet écart s'explique notamment par les différences de durée de carrière : les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes à avoir pu valider une carrière complète. Or, plus la durée de carrière est réduite, et plus la probabilité de changer de statut, et donc de régime d'affiliation, est faible. On note toutefois que la part des femmes ayant effectué une carrière complète augmente continuellement au fil des générations (et ainsi, parallèlement, la proportion de femmes « polypensionnées »). *A contrario*, la part des « polypensionnés » chez les hommes tend à diminuer pour les générations les plus récentes (du fait notamment de la diminution, dans ces générations, des exploitants agricoles, lesquels sont plus souvent « polypensionnés » que les salariés du régime général). Par ailleurs, la proportion d'hommes ayant effectué des carrières complètes diminue parmi les plus jeunes retraités.

Il est à noter que la proportion moyenne de retraités ayant une retraite complémentaire est de 73 % (80 % chez les hommes et 66 % chez les femmes) fin 2008. Ce pourcentage, nettement inférieur à 100 %, s'explique notamment par le fait que certains régimes sont basés sur un système unique (SNCF, RATP et, jusqu'à récemment, régimes de la fonction publique), alors que d'autres (régimes général et alignés, et récemment la Fonction publique depuis 2004) sont constitués autour de deux niveaux : un régime de base et un régime

complémentaire ou additionnel. S'agissant spécifiquement du régime additionnel de la Fonction publique (RAFP), son caractère très récent empêche d'observer son poids sur le stock actuel des retraités.

Évolution du nombre de retraités de droit direct au 31 décembre à la CNAV (régime de base), de 2003 à 2009



Source : DREES, Enquête annuelle auprès des caisses de retraite de 2003 à 2009.

Champ : Bénéficiaires d'une pension de droit direct de la CNAV au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

11,7 millions de retraités bénéficient de droits directs contributifs à la CNAV fin 2009. Ainsi, 79,5 % des retraités (tous régimes de base confondus) bénéficient d'une pension de base du régime général (en tant que monopensionnés ou bien polypensionnés).

Entre 2008 et 2009, l'effectif des retraités de la CNAV a augmenté de 2,8 %, c'est-à-dire un peu plus rapidement que l'effectif global de retraités tous régimes confondus. La répartition hommes / femmes est similaire à celle observée sur l'ensemble des régimes de retraite (52 % de femmes).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 4 :

Par « retraités de droit direct », on entend l'ensemble des assurés bénéficiant d'un droit propre à une prestation vieillesse (au titre d'un avantage contributif). Dès lors, sont exclues les personnes bénéficiant exclusivement d'une prestation au titre d'un droit dérivé (pensions de réversion, pensions de vieillesse de veufs ou veuves), ou percevant une prestation de droit direct non contributive (Allocation aux vieux travailleurs salariés - AVTS -, ...).

Les données sont extraites du modèle ANCETRE (Actualisation annuelle par Calage pour l'Estimation Tous Régimes des Effectifs de retraités) qui a été conçu pour rapprocher au mieux les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) et celles de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR). L'EACR repose sur des statistiques agrégées issues de données administratives exhaustives, fournies par les caisses elles-mêmes. Portant sur la situation en fin d'année de onze régimes de base et cinq complémentaires, cette enquête couvre la quasi-totalité du champ des retraités. Les données relatives à l'année n sont disponibles en fin d'année n + 1. L'EIR est également construit à partir des données des caisses, mais celles-ci sont regroupées par individu. La base est constituée tous les quatre ans.

Le modèle ANCETRE est construit en deux étapes. Dans un premier temps, il prend en compte, à partir de la dernière version disponible de l'EIR, l'évolution d'année en année de la structure des polypensions qui est prévisible du fait d'effets de composition démographique et de la montée en charge de certains dispositifs (tels que la retraite anticipée). Dans un second temps, il repondère ces données individuelles pour assurer la cohérence, régime par régime, entre les données de l'EIR et les données agrégées actualisées de l'EACR.

Le nombre global de retraités, tous régimes, ne peut être mesuré directement chaque année, un même individu pouvant recevoir plusieurs pensions de plusieurs régimes (polypensionnés, sur le champ des pensions de base et/ou complémentaire). Ce nombre a donc été estimé par la DREES à partir du modèle ANCETRE. L'effectif retenu concerne la totalité des retraités, quel que soit leur lieu de naissance et de résidence.